

**GESCOMM**  
121 Bd Baron du Marais  
42300 ROANNE

**GRANT THORNTON**  
44 quai Charles de Gaulle  
CS 60095  
69463 LYON CEDEX 06

## **DEVERNOIS SA**

*Société anonyme au capital de 2 300 000 Euros*

*Siège social : 13 boulevard des Etines – BP 9*  
**42124 LE COTEAU Cedex**

RCS ROANNE : B 405 880 485 – 58 B 48

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

*Exercice clos le 31 décembre 2017*

# Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Société DEVERNOIS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires de la société DEVERNOIS S.A,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du code de commerce.

## CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R.225-57 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **❶ – Conventions avec des sociétés ayant des dirigeants communs**

**Personne concernée :** Monsieur Thierry BRUN, Président du Directoire de la société DEVERNOIS SA et gérant des sociétés HSTB et SCI DISPRO.

**Sociétés concernées :** HSTB et SCI DISPRO.

#### **1 - Locations**

La SCI DISPRO loue à votre société des locaux d'exploitation, sis boulevard de la Poterie, Le Coteau. A ce titre, votre société a pris en charges sur l'exercice 2017 des loyers pour un montant total de **280 000 euros (H.T.)**.

#### **2 - Prestations de gestion**

La société H.S.T.B., dont les co-gérants sont Madame Séverine BRUN et Monsieur Thierry BRUN, effectue pour le compte de DEVERNOIS une mission générale de gestion et de direction générale du groupe et de développement commercial, de direction des collections, de gestion administrative et de traitement des dossiers contentieux et précontentieux, ainsi que toutes autres prestations qui pourraient être utilement apportées.

Les prestations prises en charges sur l'exercice 2017 s'élèvent à **217 560 euros**.

② - *Conventions avec les actionnaires*

1 - **Comptes courants créditeurs**

Les sommes laissées en comptes courants sur l'exercice par Monsieur et Madame Thierry BRUN s'élèvent au 31 décembre 2017 à **2 244 euros**. Les comptes courants d'associés ont été rémunérés au taux fiscalement déductible de 1.67%, et le montant des intérêts pris en charges pour l'exercice est de **46 euros**.

Fait à Roanne, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**GESCOMM**

Robert Dambo  
Associé

Christophe SEPULCHRE  
Associé